Communiqué de presse

Vendredi 18 juin 2021

SERVICE PRESSE VILLE DE GRENOBLE presse@grenoble.fr 04 76 76 39 21 04 76 76 11 42



Bloquage de la proposition de loi sur l'individualisation de l'AAH

Hier, jeudi 17 juin, l'Assemblée nationale étudiait une proposition de loi sur diverses mesures de justice sociale, contenant notamment un amendement sur l'individualisation de l'Allocation Adulte Handicapé porté par des députés communistes. Sophie Cluzel, Secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, a réclamé le « vote bloqué » qui n'a pas permis la mise au vote des amendements de l'opposition.

Créée en 1975, l'AAH est versée à partir de 20 ans aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions. Les 1,2 million de bénéficiaires reçoivent au maximum 902,7 euros (pour une personne seule). Si une personne vit en couple, le versement de l'allocation dépend des revenus de sa ou son conjoint.

Dans le contexte actuel, conditionner une aide aux revenus de son conjoint constitue une perte d'autonomie supplémentaire. En effet, la loi de 2005 dont la mesure phare concerne l'égalité des droits, reste trop insuffisamment appliquée. Quinze ans après sa mise en pratique, elle ne permet pas aux personnes en situation de handicap de prendre toute la place qui leur revient au sein des espaces publics et privés. Sur le plan de l'emploi, l'observatoire des inégalités rappelle que 2 personnes en situation de handicap sur 3 n'exercent pas d'emploi. Par ailleurs, le handicap est un facteur d'exposition supplémentaire pour les femmes victimes de violences.



Débat sur l'individualisation de l'AAH, avec le collectif Le Prix de l'Amour, Eric Piolle, Raymonde Poncet et Guillaume Gontard

© Auriane Poillet, Ville de Grenoble 2021

La Ville de Grenoble a, dès cet hiver, apporté son soutien à cette proposition de loi.

- En mars, par voie de communiqué lors du passage de la proposition de loi au Sénat, notamment portée par les sénateur-rices écologistes Raymonde Poncet et Guillaume Gontard. Le texte a par ailleurs été travaillé en lien avec Luis Beltran, Conseiller municipal au handicap et à l'accessibilité.
- Le 2 avril dernier, Eric Piolle, Maire de Grenoble, a interpellé Sophie Cluzel par courrier sur divers sujets, et plaidant notamment pour l'individualisation de l'AAH. Il n'a nullement été fait mention de la question dans la réponse de la Secrétaire d'Etat.
- Un vœu a également été porté par Luis Beltran lors du conseil municipal du 17 mai, demandant au gouvernement de soutenir la mesure d'individualisation de l'AAH, en lien avec d'autres collectivités.
- Enfin, vendredi 11 juin dernier, le collectif Le Prix de l'Amour était présent à l'Hôtel de Ville pour débattre de la déconjugalisation de l'AAH en présence d'Eric Piolle, Luis Beltran, de député-es et de sénateurs-rices.

Eric Piolle déclare : « Le blocage du vote de la proposition de loi sur l'individualisation de l'AAH est une véritable négation du débat démocratique par la majorité gouvernementale. Cette proposition, pourtant soutenue par l'ensemble des partis d'opposition qu'ils soient de gauche ou de droite, aurait représenté une avancée cruciale afin de garantir autonomie et dignité aux personnes en situation de handicap. Selon la Drees, les femmes en situation de handicap sont deux fois plus souvent victimes de violences sexuelles au sein de leur ménage ou en dehors, que les femmes sans handicap. Leur retirer cette allocation, parfois unique source de revenu, c'est placer ces personnes, ces femmes potentiellement victime de violences, dans une situation de dépendance vis-à-vis de leur conjoint-e. Cette décision va à l'encontre des préconisations des associations spécialisées dans le handicap et représente un énième recul sur le chemin de l'égalité des droits. Les personnes en situation de handicap n'ont pas à payer le prix de l'amour. »